

La question de la solidarité et de son enseignement

Cette thématique pose plus fondamentalement la question de la philosophie de la protection sociale induite par les politiques sociales.

Alors, d'un point de vue formel, quel rapport y a-t-il entre la philosophie et la protection sociale ? Que pourrait être une philosophie de la protection sociale aujourd'hui ? De quel génitif pourrait-il être question ? D'un génitif objectif qui dirait l'appartenance de la protection sociale à la philosophie, ou d'un génitif subjectif, qui soumettrait la philosophie à l'autorité de la protection sociale ? Ou, n'est-il précisément plus possible, aujourd'hui, de trancher entre ces deux possibles ? Et le rapport entre la philosophie et la protection sociale est-il caractérisé par l'indécidabilité entre les deux formes du génitif ? Questionnements trop formels ? Sans doute. Mais questionnements qui nous permettent de prendre la mesure d'une dimension réflexive et non seulement descriptive du fondement de la protection sociale.

Solidarité, égoïsme, altruisme sont autant de concepts à démêler et à questionner pour mieux asseoir notre réflexion.

Certes, convenons-en, d'emblée nul ne se déclare égoïste. Altruiste, oui. Néanmoins, l'altruisme est-il la simple absence d'égoïsme ? Mais, à la réflexion, si on est altruiste, n'est-ce pas par égoïsme, d'une certaine façon ? Car l'altruisme poussé à l'extrême n'aboutirait-il pas à sa propre négation ? Au-delà de ce paradoxe, l'égoïsme peut-il être élevé au rang d'une valeur morale ? Dans ce cas, quels peuvent en être les enjeux ? Sinon, quel sens conférer à ce terme ? Et si la société est « une unité organique » (Durkheim), comment rendre compte de la permanence de formes d'égoïsme dans la société ? Quel rapport existe-t-il entre égoïsme et solidarité ? Être solidaire communiquerait-il avec une forme d'égoïsme assumée in petto ? En quoi, cette dernière, au contenu philosophique et sociologique précis, est-elle d'abord une vertu d'entraide et d'altruisme avant d'être un ensemble de techniques redistributives ?

Plus fondamentalement, en quoi la solidarité est-elle au cœur du système de protection sociale en France ? Comment s'est-elle imposée comme un incontournable ? Enfin, si la protection sociale est un droit, comment expliquer qu'on puisse passer légitimement d'une conception républicaine de la solidarité à une dynamique de responsabilisation pressante des individus ? Autrement dit, comment conserver la solidarité (malgré tout !) dans une époque marquée par une double crise : celle de l'Etat social et celle de la solidarité ? Comment conjuguer solidarité et précarité dans une époque marquée par cette dernière ?

Ce sont là des questions, aux multiples enjeux, qui suscitent des débats féconds et des échanges fructueux permettant de déconstruire nombre d'idées reçues autour de ces thématiques qui ne cessent de s'interpeller.

Deux auteurs nous semblent incontournables à mobiliser à la compréhension de ce qui est en jeu : Auguste Comte (1798-1857), Ayn Rand (1905-1982).

Auguste Comte, inventeur et créateur de la sociologie, est aussi le père de l'altruisme construit en opposition à l'égoïsme. Il s'agit d'une forme d'amour désintéressé pour l'autre qui pousse à agir par affection ou vivre pour autrui.

Il veut construire une science du lien social à partir de l'idée de solidarité entre les hommes. Ce lien social exprime l'interdépendance créée par l'appartenance au même organisme.

Ayn Rand, l'apôtre de l'égoïsme, prend le contre-pied d'Auguste Comte et prône l'égoïsme rationnel : vivre pour soi et non pour les autres. Ayn Rand, c'est d'abord et toujours le souci de soi. Prenons l'égoïsme en son sens le plus banal : « attitude ou conduite de celui qui ne se préoccupe que de son intérêt ou de son plaisir au détriment ou au mépris de celui d'autrui. » Cette définition négative suffirait-elle à rejeter définitivement le discrédit sur toute forme d'égoïsme ? Non. Ayn Rand prend résolument l'exact opposé de cette vision négative : elle élève l'égoïsme au rang de valeur suprême. C'est le contraire de l'altruisme de Comte qui fait de l'homme un être dépendant des autres. Pour ce faire, elle donne au mot un sens particulier : un sens positif. Etre égoïste, c'est d'abord prendre le parti de soi. Ne pas céder devant la volonté des autres.

Trois formes d'égoïsme peuvent ainsi être distinguées :

L'égoïsme de compétition : lorsque l'intérêt personnel nous guide dans les embouteillages, par exemple.

L'égoïsme d'indifférence : lorsque l'on traite les autres comme s'ils n'existaient pas ; par exemple, en détournant la tête lors d'une agression.

L'égoïsme rationnel, propre à Ayn Rand : c'est prendre le parti de soi-même. Mettre en avant l'ego avec la double affirmation du « moi, je ». Cultiver son ego c'est aussi et surtout refuser de s'effacer devant les exigences des autres. Ce type d'égoïsme passe par une certaine idée de soi, de ce que l'on est et de ce qu'on représente.

C'est pourquoi, dans la poursuite de ce travail, on proposera une assise sur les politiques sociales afin d'interroger leurs mutations au regard des évolutions de la société. Le paradoxe de la solidarité viendra ensuite mettre en lumière les limites de cette dépendance réciproque. Enfin l'analyse de situation à partir d'un cas de figure explicite montrera l'usage raisonné de terminologie à la qualification d'une action entre altruisme et solidarité.

I. Histoire des politiques sociales françaises

Les politiques sociales sont nées en France relativement tardivement par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne. On a coutume de faire remonter leur première manifestation à 1841, date de la loi interdisant le travail des enfants de moins de huit ans. Sont d'abord apparues les politiques du travail (protection des salariés des grandes industries naissantes), assurances sociales, politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. A partir des années 1980 se sont développées des politiques dites transversales : politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, politique d'intégration des immigrés, politique de la ville

L'Etat acteur toujours puissant, mais une grande complexité

La tradition colbertiste a doté La France d'un Etat fort :

En matière sociale, c'est lui qui traditionnellement fixe les règles, les procédures, lui qui a institutionnalisé par la loi les organisations patronales et syndicales, la section syndicale d'entreprise, lui qui exerce une tutelle sans partage sur les caisses de Sécurité sociale.

Cependant dès la création de la sécurité sociale, les professions et corporations ont obtenu de disposer de leurs propres caisses : coexistent avec le régime général de salariés les régimes de la fonction publique, des agriculteurs, des travailleurs indépendants... Des mutuelles, des régimes paritaires existent pour les retraites complémentaires de santé, de vieillesse, pour l'indemnisation du chômage. Dans le domaine médico-social, existent une quantité d'établissements et de services, regroupés en fédérations.

La décentralisation des politiques d'aide et d'action sociale engagée en 1983, poursuivie avec le RMI en 2003, puis avec le RSA en 2008.

Niveaux de protection

Il existe quatre niveaux de protection:

- la sécurité sociale de base, gérée par les Caisses tripartites maladie, retraite, famille
- les protections complémentaires obligatoires, gérées par des régimes paritaires
- les protections complémentaires facultatives, gérées par des mutuelles ou des assurances privées
- l'aide sociale et les revenus minima : notamment minimum vieillesse, minimum handicapés, revenu minimum d'insertion (RMI) devenu revenu de solidarité active (RSA). L'aide sociale est accordée sous condition de ressources et gérée par les départements.

Quoiqu'il en soit, la quasi-totalité de la population devrait être couverte par les 4 niveaux existants, mais il reste toujours des lacunes ; les causes en sont multiples : complexité des démarches, non recours, sans papiers...

II - Les mutations des politiques sociales françaises

Les politiques sociales françaises ont connu ces trente dernières années d'importantes mutations, plutôt par petites touches. Depuis quelques années, la multiplication des réformes sur tous les fronts, la difficulté de faire la part de simples déclarations d'intention, de projets qui peuvent être abandonnés, sont à l'origine d'un manque certain de visibilité. Sans compter les évolutions silencieuses, dont on aperçoit seulement après coup l'importance.

A- Les facteurs

a) La montée du chômage, l'instabilité économique, les crises financières alors que les besoins de financement sont importants, du fait notamment du vieillissement démographique. Les déficits des régimes sociaux ont mis la pression sur les dépenses sociales. Plus profondément, le changement de système économique, la nouvelle donne internationale, la globalisation, ont conduit à d'importants bouleversements sociaux. Si certaines catégories arrivent à tirer leur épingle du jeu, d'autres, plus démunies, sont vouées à la précarité ou au chômage. Elles ne sont pas reconnues comme acteur social¹

b) L'évolution du travail : sous-emploi, développement de l'emploi précaire, mobilités accrues mettent en cause l'efficacité même de la couverture sociale par l'assurance sociale, mal adaptée aux personnes aux carrières courtes, discontinues, à celles qui entrent sur le marché du travail. Le régime français est à cet égard particulièrement fragilisé. La nécessité de le réformer est une évidence.

c) Le mouvement des idées, ce qu'on appelle « le grand retournement ». Après une période de 30 années où le social et l'économie étaient liés, la crise a fait (ré) apparaître des critiques anciennes, mais aujourd'hui renouvelées sur les coûts excessifs de dépenses sociales jugées « improductives, les fraudes aux prestations, les dangers de l'assistance. Beaucoup d'économistes inspirés par une puissante vague néolibérale ont consacré l'essentiel de leurs travaux à la « désincitation au travail », aux « trappes à pauvreté », sans tenir compte des conclusions d'études qualitatives sérieuses montrant que la majorité des personnes en situation de chômage ou relevant de l'assistance ne souhaitent qu'une chose lorsque leur état le leur permettait : trouver du travail. Ce mouvement d'idées a concerné aussi certains adeptes de philosophie politique

¹Marie-Thérèse Join-Lambert L'évolution des politiques sociales en France - Projet Innovation 2010

qui se sont saisis des notions de droits/devoirs, de responsabilité individuelle sans précautions suffisantes.

d) Cette évolution a été relayée par les médias, et a renforcé la suspicion d'une partie de l'opinion publique sur les aides accordées aux plus pauvres, liée à l'inquiétude des classes moyennes craignant de tomber dans la pauvreté, à la montée de l'individualisme, tous phénomènes témoignant d'une anxiété face à l'avenir plus développée en France que dans d'autres pays européens.

B - Les grands traits des mutations jusqu'à aujourd'hui

Les grandes phases, par périodes

a) **Années 1980** : plans successifs de redressement de la Sécurité Sociale. Compression des dépenses (limitation des remboursements, contrôle du budget des hôpitaux), accroissement des financements (cotisations et ressources fiscales affectées). En même temps développement de politiques de l'emploi spécifiques en direction des jeunes entrant sur le marché du travail et des chômeurs de longue durée

b) **Années 90** : mesures plus importantes et plus structurelles visant à la maîtrise des dépenses de maladie, retraite, chômage ; en contrepartie création de dispositifs d'un nouveau type pour faire face aux difficultés nées de la crise : RMI en 1988, couverture maladie universelle (CMU), loi sur la famille en 1994, loi de lutte contre les exclusions en 1998

c) **Années 2000** : nouvelle phase poursuivant l'objectif affiché d'infléchir les comportements. Les remboursements de santé sont réduits, le ticket modérateur augmenté, ainsi que le « forfait hospitalier ». L'incitation à rechercher et trouver un emploi est renforcée pour les chômeurs et les allocataires du revenu minimum d'insertion, transformé en fin de période en revenu de solidarité active (RSA). Parallèlement, est poursuivi un objectif de couverture de nouveaux besoins (allocation pour personnes âgées dépendantes, prestation de compensation du handicap).

Les projets actuellement en cours sont la réforme des retraites -indispensable du fait de l'allongement de la durée de la vie, et ce qu'on appelle la couverture du « cinquième risque » (la dépendance, à côté de la maladie, de la famille, des retraites, les accidents du travail), couverture qui existe depuis un certain nombre d'années en Allemagne.

C- Plusieurs orientations préoccupantes pour la cohésion sociale

a) Les politiques sociales se focalisent sur la liberté et la responsabilité des personnes. Ces conceptions ont leurs limites : elles se refusent à prendre en compte les obstacles bien concrets auxquels se heurtent les personnes en difficulté dont la liberté effective de choix est très restreinte. Dans ce contexte,

les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion se sentent, à juste titre, ignorées, transparentes, voire méprisées. Les milieux sociaux sont beaucoup plus séparés qu'auparavant ; parfois « physiquement » séparés du fait de la ségrégation spatiale des logements. Les classes bien intégrées connaissent souvent mal les conditions de vie des personnes en difficulté. Les enquêtes d'opinion le montrent clairement : le montant du RMI n'est pas connu, ou il est largement surestimé -alors même que plus de la moitié des personnes interrogées, se déclarent « suspicieuses » à son égard ; les images de la pauvreté sont stéréotypées : beaucoup estiment que la pauvreté c'est quand on a faim, or il s'agit de toute autre chose, dans un pays développé.

b) Le «tout emploi». La « valeur » travail prime tout. Les titulaires du RSA sont soumis aux mêmes contrôles et aux mêmes sanctions (par ailleurs renforcés par une loi de 2008) que les demandeurs d'emploi. Le RSA dit « socle » c'est-à-dire versé aux personnes qui ne travaillent pas reste et restera à un niveau très faible. Mais lorsque le chômage est très important ? Et que peuvent faire les personnes trop éloignées de l'emploi ? C'était une des observations de Patrick Declerck, qui avait publié en son temps un ouvrage percutant sur les clochards de Paris : qu'on laisse tranquilles ceux qui n'en peuvent plus, qu'on les laisse tenter de se remettre pendant un temps long, sans leur demander à tout propos des comptes : un projet de vie, la recherche d'un emploi... Ce qu'on appelle des maisons relais ont été créées à la suite de cet ouvrage. Innovation heureuse, s'il en est.

c) L'ouverture au secteur privé, qui accompagne la réduction des protections obligatoires, ouvre la voie au développement des inégalités. Pour la santé le « reste à charge » pour les assurés sociaux a beaucoup augmenté. Dans le même temps les dépassements d'honoraires pour les spécialistes se sont étendus. Dans certains endroits les assurés ne trouvent plus d'offre de soins financièrement accessible. Les assurances privées « piétinent » en attendant la mise en place du cinquième risque. Parallèlement la mise en concurrence entre associations et secteur lucratif se généralise par le biais des appels d'offre. La mise en concurrence est pratiquée aussi au sein du secteur associatif : c'est ainsi que la CIMADE a été mise en concurrence dans le domaine de l'action envers les demandeurs d'asile dans les centres de rétention d'étrangers et doit aujourd'hui licencier 40 personnes sur 126 salariés.

D - La relation d'aide comme variante de solidarité

Les principes de la relation d'aide trouvent leurs fondements principaux dans les travaux de Carl Rogers et d'Abraham Maslow mais l'expression « relation d'aide » est principalement rattachée aux principes de Rogers. Selon lui elle est « *une relation permissive, structurée de manière précise, qui permet au client d'acquiescer une compréhension de lui-même à un degré qui le rend capable de*

*progresser à la lumière de sa nouvelle orientation*² ». Telle qu'il la définit, il met clairement en avant le fait de solliciter les capacités de l'individu, afin qu'il s'en saisisse pour évoluer seul.

Si la relation d'aide est l'essence même du travail social, le contexte actuel tend à mettre en difficulté le bon vouloir des intervenants sociaux sur ce plan. La pression institutionnelle, la multiplicité des dispositifs et la recrudescence de la précarité des situations sociales sont des facteurs qui mettent à mal des relations d'aide ayant un sens tant pour l'utilisateur que pour les travailleurs sociaux.

Au sens littéral du terme, la relation d'aide représente ainsi un accompagnement destiné à aider une personne à surmonter une situation. Ce suivi consiste à l'accueillir, l'écouter et à l'orienter sans la juger. Un des principes de base de la relation d'aide est la mobilisation des ressources personnelles, afin que la personne aidée soit au maximum actrice de la réalisation de ses projets.

Pour Carl Roger³ la relation d'aide apparaît comme une relation thérapeutique au cours de laquelle l'aidant se tourne essentiellement vers l'autre en s'intéressant à son vécu et sa souffrance. Son approche humaniste est donc tout particulièrement centrée sur la personne et tend vers la réalisation constructive de ses possibilités.

Pour mener un accompagnement de qualité dans le temps, il faut que les circonstances de la rencontre le permettent. Force est de constater que lorsqu'un accompagnement social démarre avec difficulté, il se voit parfois perdre son sens au cours des entretiens, voire même disparaître. Carl Roger explique qu'il faut provoquer ce qu'il appelle « la rencontre essentielle⁴ », ce qui s'avèrera être le point d'ancrage de cette relation de confiance entre l'aidant et l'aidé.

C'est à partir des éclairages de ce concept, que la relation d'aide dans le champ du social, va apparaître comme une nouvelle forme de solidarité impulsée par l'Etat, les associations agréées, etc. en direction des personnes à aider.

C'est l'une des raisons pour lesquelles plus que jamais, dans les structures de formation en travail social, la question de la relation d'aide est abordée lors des différents enseignements sur les politiques sociales en France.

III. Le paradoxe de la solidarité en France

La loi sur la décentralisation en France a permis une délégation des politiques sociales vers les collectivités territoriales et précisément les conseils départementaux. C'est dans ce sens que l'Etat va encourager la création et le

²Rogers C., « La relation d'aide et la psychothérapie », Paris, .ESF, 1996, p.33

³ROGERS Carl, op. Cit.

⁴ Anne-Marie Bernard, Josette Demmou, VéronicaGargan, Michèle Girardet, Geneviève Jolicœur, Charlotte Périé, *La relation d'aide en service social*, Toulouse, ERES, « Pratiques du champ social », 2005, 184 pages.

développement des structures de prise en charge des usagers auxquelles il alloue des subventions. Seulement, avec la crise économique, on va assister non seulement à une baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, mais aussi une baisse de subvention auprès des associations et différentes structures de proximité créées et développées en vue d'être auprès des usagers.

C'est l'exemple de CASAS qui est une association qui joue le rôle de centre d'aide et de demandeurs d'asile qui a vu ses subventions divisées par deux, et qui aujourd'hui s'appuie sur une équipe des bénévoles pour structurer un accompagnement social des demandeurs d'asile.

IV. Analyse de situation :

Lorsque l'on donne 2 Euro à un SDF dans la rue : est-ce de la générosité ou de la solidarité ?

La générosité relève de la compassion. Elle est ponctuelle et irrégulière, tout comme la charité. L'une comme l'autre relèvent du bon vouloir de son auteur. Mais la charité obéirait davantage à un impératif de générosité dictée par une transcendance. Par exemple, dans la tradition chrétienne, la charité passe avant la justice, alors que le socialisme place la justice sociale au-dessus de tout et voit dans la charité au plus un pis-aller.

Solidarité de type privé versus solidarité de type public ou faut-il conserver aux termes un sens plus précis.

La solidarité entraînerait une plus grande implication de la part du donateur.

Mais paradoxe :

L'altruisme est désintéressé : l'amour désintéressé d'autrui.

La solidarité, en revanche, serait très intéressée. De sorte qu'une once d'égoïsme se loverait au cœur de toute solidarité.

Le solidarisme de Léon Bourgeois. Il veut fonder des obligations positives à l'égard d'autrui : libre éducation pour tous, minimum de moyens d'existence pour tous, assurance contre tous les risques de la vie. « *Les maux sociaux, dit-il, sont ceux dont les causes et les effets sont les plus hauts, plus larges, plus étendus que l'individu lui-même, et où, par conséquent, la responsabilité de la nation entière est constamment engagée.* » Le modèle de mal pour lui est la

maladie contagieuse, prouvée par Pasteur. *« C'est grâce à Pasteur que la notion d'une humanité nouvelle a pu se révéler et a passé dans les esprits... C'est lui qui en formulant d'une façon décisive la doctrine microbienne a montré combien chacun d'entre nous dépend de l'intelligence et de la moralité des autres. ... C'est lui qui par suite nous a appris notre devoir mutuel. »* (L Bourgeois, La politique de la prévoyance sociale, Charpentier, 1914, T1, p.57)
En effet, prenant appui sur la révolution pastoriennne, il montre que des liens invisibles relient tous les individus : les microbes. Il y a donc une interdépendance profonde entre tous les vivants. Si bien que la solidarité serait bien le fondement du lien social.

Ainsi la solidarité peut signifier l'unité entre les hommes : nous avons la même origine, la même finalité et donc nous avons un devoir de réalisation du bien commun. C'est le devoir de solidarité. Chacun est redevable, à l'égard de ses semblables d'hier, d'aujourd'hui et de demain d'une dette dont il doit s'acquitter.

Le solidarisme fait de l'Etat un organe fonctionnel issu de la solidarité. Redéfinissant les rapports entre l'individu et l'Etat, le solidarisme va servir de base philosophique et morale au système de protection sociale en France dont la Sécurité Sociale en sera l'héritière.

La Constitution de 1946 fait clairement référence à la solidarité.

Si l'idée de solidarité ne semble pas poser problème, on s'interroge tout de même sur les traductions concrètes qu'il convient de lui donner en situation de crise de l'Etat providence.

Alors, faut-il considérer que la solidarité serait aujourd'hui dépassée ?

Conclusion : crise de la solidarité et mutation de la solidarité

Posons que le 21^e siècle sera solidaire ou ne sera pas.

Comment parler de solidarité ou d'altruisme à une époque où l'égoïsme alimenté par les populismes simplificateurs et l'individualisme valorisé semblent dominer les mentalités. Sociologiquement parlant, les structures éclatent, et les groupes s'émiettent. Economiquement parlant, le libéralisme, en minimisant la place de l'Etat, est érigé en valeur suprême. Les replis identitaires prennent le pas sur l'ouverture à l'autre. Tout se passe comme si l'égoïsme était devenu une vertu cardinale en raison précisément de la crise de l'Etat providence.

Cette crise se manifeste de trois façons :

Crise idéologique : en période de difficultés économiques, on s'interroge sur la légitimité de l'Etat providence.

Crise financière : la hausse des prélèvements obligatoires n'a pas amélioré le rôle distributif de l'Etat providence et donc de la solidarité.

Crise organisationnelle : on a affaire à un système fini face à une demande infinie, quelque chose comme une équation insoluble.

Comment sortir de ces impasses ?

Solidarités multiples et initiatives citoyennes.

Au fond, la solidarité n'a jamais été figée. En effet, Durkheim a montré qu'elle a changé de nature au cours des siècles : elle est passée de la solidarité mécanique à la solidarité organique. Sans doute est-on en route aujourd'hui vers de nouvelles constructions de la solidarité.

L'économie sociale et solidaire (ESS) permet de ne pas désespérer de l'économie et du tout libéralisme : ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir de l'engagement citoyen. Elle crée deux fois et demi plus d'emplois pérennes que la moyenne du secteur traditionnel. Les associations et les fondations alimentées par le bénévolat, le don, le mécénat offrent une alternative à l'égoïsme et à l'individualisme ambiant.

Le commerce équitable : introduire d'autres critères que le seul rapport marchand.

Les finances solidaires : promouvoir un autre rapport à l'argent.

Le SEL : système d'échange local. Les échanges sociaux ne sont pas que des échanges monétaires.

Les services de proximité : services aux personnes en dehors des grands groupes.

La journée mondiale de la solidarité (20 décembre) avec l'aide des réseaux sociaux permet de réinventer de nouvelles formes de solidarité : crowdfunding, travail contre gîte, café suspendu, boutique gratuite, courir pour donner, aider les SDF, troquer son temps...

Entreprenariat social, entreprises solidaires.

Le revenu universel serait-il une relève active de l'Etat providence ?

Enfin ce colloque permet de ne pas désespérer de l'avenir de la solidarité.